

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 Juin 2003

à 18 heures

PRESENTS : M.SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. – FREMONT L. – COLLOBERT H.,
Adjoints,

Mmes et Ms MABIN B. – LE BAIL M. – PLOUX G. - LE VEZOUET JP. – JONET S. –
PERSONNIC A. - LE ROUX P – LE MARREC Y. - GUENNIC MT. – ANGER M. -
JOUANIGOT A..

ABSENTS : Mme THOMAS D. qui donne pouvoir à M. GEORGES Y.

Mme MEUNIER J. qui donne pouvoir à Mme JONET S.

M. KERHERVE Y.. qui donne pouvoir à Mme JOUANIGOT A.

M. RICHARD G. qui donne pouvoir à M. HENRY B.

Mme MONNIER M. – M. SALAUN JC.

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

1° POINT – JURY D'ASSISES

G. PLOUX rappelle brièvement le rôle du jury d'assises.

C'est un jury populaire. Les jurés doivent être âgés d'au moins 23 ans (nés avant le 31 décembre 1980). Possibilité de dispense après 70 ans.

Le tirage se fait à partir de la liste électorale. Six personnes doivent être tirées au sort.

Résultat du tirage :

- | | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| - Madame NAOUR Raymonde | 10 Crech Nerven |
| - Monsieur GRIB Mohamed Sala | 17 rue de l'armor |
| - Monsieur LE GALL Jean François | 19 rue de l'armor |
| - Monsieur LORGUILLOUX Noël | 29 rue du Chemin vert |
| - Madame BERRY Elisabeth | 16 rue Théodore Botrel |
| - Monsieur JEGOU Michel | 7 rue de la petite montagne |

2° POINT – PROGRAMME DE VOIRIE 2003

Y. GEORGES rappelle les travaux prévus au programme de voirie 2003 :

- Route du Grand Kermin au Petit Kermin
- Rue Joliot Curie
- Rue du Prieuré
- Rue de la Fontaine, jusque chez LE QUERRIOU

Ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres, les plis ont été ouverts le 20 mai, 5 entreprises ont soumissionné.

Celle qui a fait la meilleure proposition est l'entreprise EUROVIA pour un montant de 137 268,30 €HT.

Le conseil municipal donne son accord pour confier ces travaux à l'entreprise EUROVIA et autorise le maire à signer le marché correspondant.

3° POINT – CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE – MODERNISATION DU STADE DE ROUDOUROU

Exposé de B. HENRY qui explique que pour pouvoir rester en D1, des travaux de mise aux normes sont à réaliser. La partie économique est également à aménager.

La Communauté de Communes s'est prononcée favorablement sur l'engagement de la modernisation du stade du Roudourou dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Général, la Ville de GUINGAMP et la CDC, sous la forme de la création d'un Syndicat mixte.

Chaque conseil municipal est appelé à attribuer à la Communauté de Communes la compétence voulue, à savoir sa participation dans l'établissement public.

Accord du conseil pour attribuer à la CDC cette nouvelle compétence.

4° POINT – PERSONNEL COMMUNAL

La commission administrative paritaire réunie au Centre de Gestion, a donné un avis favorable à 3 avancements de grade.

Sont concernés :

Mme SOURFLAIS Danièle	Attaché devient Attaché principal 2° classe
Mme FOUCAT Nicole	Agent Technique Qualifié devient Agent technique Principal
M. LOBRY Philippe	Agent Technique Qualifié devient Agent Technique Principal

Il y a lieu de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Accord du conseil.

5° POINT – CLASSE MOBILE – ECOLE DU CROISSANT

M. LE FOLL explique que des devis ont été demandés à deux sociétés.

L'offre retenue est celle de la société METCI, pour une classe de 60 m², au prix TTC de 27 729 €.

Une subvention de 20 % du coût HT, peut être accordée par le Conseil Général.

Le coût variera en fonction de l'implantation. 2 sites ont été retenus et selon le choix, il peut y avoir une plus value du fait de l'obligation de construire une dalle béton (1 248 €)

H. COLLOBERT précise que l'implantation était prévue en bout de l'aile ouest , côté logement de la directrice. Les règles d'urbanisme exigeant une distance de 3 m en retrait de la limite du terrain, la construction ne peut plus se faire à cet endroit.

Une nouvelle proposition a été faite : en bout de l'aile Est, et dans cette hypothèse une dalle est nécessaire.

Cette salle servira de garderie.

Le conseil donne son accord pour la demande de subvention auprès du Conseil Général.

6°POINT – PROJET MAIRIE – CHOIX DU CONCEPTEUR

Au cours de sa réunion du 10 mars 2003, le conseil municipal a nommé 3 élus pour constituer la commission chargée du choix du concepteur pour la future mairie.

La Sous-Préfecture exige que cette commission soit constituée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Le Maire rappelle que les 3 titulaires sont : Ms COLLOBERT-LE FOLL- GEORGES.

Mme ANGER, Ms FREMONT et LE VEZOUET sont candidats.

Accord du conseil pour ces nominations, moins 3 abstentions (les 3 candidats).

7° POINT – TGV BRETAGNE – ADOPTION D'UNE RESOLUTION

Voir copie jointe à la convocation .

Accord du conseil

INFORMATIONS

1 – Y. GEORGES indique qu'il a souhaité confier la gestion du patrimoine à L. FREMONT considérant que sur PABU, le patrimoine est plus un problème de communication que de travaux.

2 – S. JONET fait part de la dernière réunion de la Commission Enfance à La Communauté de Communes. L'avis des conseil municipaux est demandé sur le choix de la construction de la nouvelle maison de l'enfance. Elle pourrait se faire sur un ou sur deux sites.

3 – * Le maire explique que la mairie a été visitée (5 bureaux).

* Gens du voyage : 15 caravanes ont stationné au bourg – sont partis dimanche – ont laissé le terrain propre

* Concours des maisons fleuries 2003 : Inscriptions jusqu'au 23 juin – les choix se feront comme pour le Pays d'Accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15